

L'ORIENTATION EN CAP MÉTIERS DE L'AUTOMOBILE ET COIFFURE

Entre élaboration d'aspirations et conditions d'affectation

Sophie Denave

Centre Max Weber, UMR 5283, équipe « Modes, espaces et processus de socialisation », Université Lyon 2

Fanny Renard

Groupe de recherches et d'études sociologiques sur les sociétés contemporaines (Gresco, EA 3815), Université de Poitiers

Cet article étudie les processus d'orientation post-troisième à partir d'une enquête menée auprès de jeunes préparant un CAP coiffure ou métiers de l'automobile en lycée professionnel ou en CFA. Ces deux spécialités ont en commun d'être à la fois attractives et relativement sélectives, accueillant des jeunes issus des fractions stabilisées des classes populaires. Mais elles se différencient par leur recrutement genré et par la structuration des diplômes. L'analyse tient ensemble les conditions d'élaboration des aspirations juvéniles et les conditions d'affectation dans ces spécialités et voies de formation. Si elles conduisent à la formulation de vœux d'orientation vers des spécialités distinctes selon leur sex-ratio, les conditions d'élaboration des aspirations juvéniles semblent proches, au regard des parcours scolaires, des conseils institutionnels et des soutiens parentaux dont les élèves de troisième font l'objet. La comparaison des spécialités et voies de formation fait apparaître une distinction des critères de sélection en lycée professionnel et en CFA, où les profils scolaires des candidats ont plus ou moins d'importance. Elle met aussi en évidence des formes de sélection différenciées entre une spécialité masculine proposant un baccalauréat, et une spécialité féminine structurée autour d'une filière CAP-BP (brevet professionnel).

Les filières professionnelles tiennent lieu, depuis les années 1970, de filières de relégation après avoir constitué des voies de formation sélectives [BRUCY, 2002]. Ainsi, le CAP qui consacrait « l'excellence ouvrière » encore au début des années 1960 est devenu un diplôme de base et ce sont surtout des enfants de classes populaires aux résultats scolaires faibles qui le préparent. En réponse à l'appel à projet de recherche « l'égalité des chances à l'école », nous avons étudié des orientations en filières professionnelles à l'issue du collège¹.

1. La recherche a été financée par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET, anciennement Acsé) et par le Défenseur des droits.

Loin d'être un tout homogène, l'enseignement professionnel est différencié au regard des niveaux de diplôme, des voies de formation et des spécialités [PALHETA, 2012]. Notre enquête porte sur l'orientation en CAP dans la coiffure et les métiers de l'automobile (maintenance des véhicules automobiles option voitures particulières ; réparation des carrosseries) par voie scolaire et par apprentissage. Ces deux spécialités historiques ont la particularité de recruter parmi les fractions relativement stabilisées des classes populaires : les jeunes de ces deux CAP ont plus souvent des parents en emploi que ceux inscrits dans les autres CAP² [MOREAU, 2013]. Elles ont aussi en commun d'avoir un recrutement genré (mais inversé), de privilégier l'apprentissage et d'être relativement attractives [ARRIGHI et GASQUET, 2010]. D'après les bilans académiques de l'affectation dans la voie professionnelle après la troisième de Lyon et Poitiers, les élèves optent davantage pour la coiffure ou les métiers de l'automobile que pour d'autres spécialités telles que les métiers du pressing ou le cannage et paillage en ameublement³. Des jeunes présentent même cette orientation sous le mode de la « vocation » [PALHETA, 2011 ; MOREAU, 2007]. Ces spécialités se distinguent néanmoins fortement par les diplômes proposés à l'issue de la classe de troisième : seul le CAP permet de se former à la coiffure, tandis que l'accès aux métiers de l'automobile peut aussi se réaliser par le biais d'une seconde professionnelle menant au baccalauréat. Comparer ces deux spécialités permet ainsi d'étudier les effets de cette structuration différente sur les processus d'orientation. La comparaison de l'accès aux deux voies de formation permet en outre de saisir la spécificité de leurs critères de sélection. Nous montrons ainsi que les processus d'élaboration des souhaits d'orientation sont assez semblables pour ces deux spécialités, mais que les conditions d'affectation diffèrent : au niveau CAP, le lycée recrute des élèves au profil scolaire distinct en coiffure et dans les métiers de l'automobile.

Plutôt qu'une approche en termes de « choix scolaires » [BLANCHARD et CAYOUILLE-REMBLIÈRE, 2011] qui peut mener à penser les actions de façon binaire (orientation volontaire ou subie) et ponctuelle, nous nous inscrivons dans une sociologie de la socialisation [LAHIRE, 1998] qui invite à appréhender l'orientation comme un processus, et analyse la construction sociale de ce qui est vécu comme souhait ou imposition. De la sorte, cet article propose de comprendre les conditions d'élaboration des aspirations scolaires et professionnelles des jeunes ainsi que leurs conditions de réalisation dans des contextes particuliers de formation. Dans la première partie, nous montrons que les aspirations juvéniles s'élaborent à la croisée des parcours scolaires (résultats, rapport à l'école), des relations familiales et amicales et de la découverte d'univers professionnels. Ce sont la spécificité socio-scolaire de la jeunesse étudiée et l'attractivité de ces spécialités professionnelles qui rendent raison d'un ajustement entre construction des aspirations juvéniles et conception scolaire des procédures d'orientation. Nous analysons dans la deuxième partie les procédures de sélection dans les différentes voies de formation en tenant compte de la structuration des filières et de l'offre de places [BRIAND et CHAPOULIE, 1993 ; MASSON, 1997] ainsi que du rôle des agents scolaires dans la formulation des vœux d'orientation [CHAUVEL, 2014]. Nous mettons ainsi en évidence des critères de recrutement différenciés en lycée professionnel et en centre de formation d'apprentis : profils scolaires d'un côté, savoir-être et savoir-faire de l'autre.

2. 6 % des mères en coiffure et 6,3 % des mères en mécanique automobile contre 11,2 % des autres CAP sans profession. 0,0 % des pères en coiffure et 0,4 % des pères en mécanique automobile sont sans profession contre 2,2 % des pères dans les autres CAP (MENESR-DEPP, panel d'élèves entrés en sixième en 2007).

3. En 2012, dans l'académie de Lyon par exemple, on compte 160 premiers vœux en CAP maintenance des véhicules automobiles et 263 en coiffure contre 1 en cannage et paillage en ameublement, 9 en sérigraphie industrielle et 8 pour les métiers du pressing.

MÉTHODOLOGIE

La recherche mobilise à la fois des données quantitatives et ethnographiques au sujet de jeunes fréquentant un CAP des métiers de l'automobile ou de la coiffure (hors écoles privées). Un traitement secondaire du panel d'élèves entrés en sixième en 2007 de la DEPP et des bases élèves et apprentis du ministère de l'Éducation nationale a été effectué avec l'aide de Julien Barnier et Karine Pietropaoli (centre Max Weber). Nous avons aussi analysé les bilans d'affectation post-troisième des académies de Lyon et Poitiers, ainsi que les résultats d'un questionnaire distribué en 2012 et 2013 aux apprentis des métiers de l'automobile du CFA investigué. L'enquête a été conduite au sein de centres de formation d'apprentis (CFA) et de lycées professionnels (LP) dans les deux académies citées. Nous avons

mené des entretiens avec des enseignants et des responsables, observé des cours et la vie des établissements, et accompagné des visites de stage. Nous avons réalisé des entretiens approfondis auprès de jeunes en première ou deuxième année de CAP (43 apprentis ou lycéens du secteur automobile et 30 aspirants coiffeurs), portant sur les dimensions scolaires, familiales et amicales de leur trajectoire. Centré sur les processus d'orientation, cet article mobilise essentiellement les données quantitatives et les entretiens menés auprès des jeunes. Âgés de 16 à 19 ans pour la coiffure et de 16 à 24 ans pour les métiers de l'automobile, ils sont presque tous issus de classes populaires stabilisées avec des parents en emploi. Les pères travaillent majoritairement comme ouvriers, artisans ou commerçants et les mères comme employées.

L'ÉLABORATION DES SOUHAITS D'ORIENTATION

La construction d'une distance avec les enseignements généraux

Si la formulation des vœux d'orientation en cours de troisième est décisive dans le processus d'orientation, elle n'en constitue que la phase finale et institutionnalisée. Celui-ci s'élabore sur le long terme, au fil de la scolarité, et peut s'initier précocement. Pour comprendre les conditions d'orientation en CAP coiffure ou en CAP métiers de l'automobile, nous mobilisons principalement les souvenirs plus précis de la période collégienne. C'est, majoritairement, parce qu'ils ont rencontré des difficultés avec les enseignements et personnels scolaires, éprouvé une distance avec les enseignements généraux et n'ont pu poursuivre en filière générale que les jeunes rencontrés se sont orientés vers la filière professionnelle. Néanmoins, résonnant avec les expériences de leur entourage, cette orientation s'inscrit dans un horizon des possibles familialement acceptable : poursuivre une formation et viser l'obtention de diplômes professionnels. De ce point de vue, l'élaboration des orientations des filles et des garçons en fin de collège est proche [CAILLE et LEMAIRE, 2002]. De même, si, dans l'enquête, filles et garçons n'escomptent pas la même voie de formation, scolaire ou salariée, c'est, semble-t-il, au regard de résultats scolaires et de rapport aux personnels éducatifs différenciés.

La distance aux matières générales semble s'être construite au sein des classes, dans la confrontation juvénile aux enseignants et aux enseignements ainsi qu'à l'ordre scolaire. De nombreux enquêtés décrivent une scolarité collégienne, voire primaire, heurtée. La plupart, et de manière plus fréquente pour les jeunes en CAP métiers de l'automobile, ont éprouvé des difficultés dans l'acquisition des savoirs : comprenant peu les attentes professorales ou ne parvenant pas à donner du sens aux enseignements et s'ennuyant pendant les cours.

Beaucoup ont redoublé au primaire ou au collège. Parmi les non-redoublants, certains disent avoir obtenu de « *mauvaises notes* », mais avoir été solarisés dans des établissements qui « *faisaient passer parce que ils [ne] voulaient plus [les] voir* ». Quelques-uns n'ont pas obtenu leur brevet des collèges. L'orientation post-troisième est amorcée parfois avant la troisième, sans que les élèves en aient toujours conscience, par la fréquentation de classes atypiques⁴ de collège ou de maisons familiales rurales (troisième prépa-pro ou troisième découverte professionnelle 6 (DP6), et aussi Segpa pour des jeunes des métiers de l'automobile) :

« Tu voulais aller en général, ça c'était ton premier vœu, le deuxième c'était quoi ?
– Le deuxième c'était aussi du général, mais je sais plus où. [...]
– Et général t'as pas été pris, tu l'as su comment que t'as pas été pris en général ?
– Parce que en fait je suis sorti de l'internat [troisième pré] pro et ils acceptent pas de pro en général. »

KENY, lycéen MVA (Maintenance des véhicules, option A : voitures particulières),
père éclairagiste, mère gestionnaire administrative.

En quatrième, Marie pensait, quant à elle, pouvoir accéder à une formation cirque en lycée général, option d'un baccalauréat littéraire, du fait d'une pratique assidue et ancienne de l'activité (depuis l'âge de 2 ans) et de son investissement comme membre d'une compagnie avec laquelle elle fait des spectacles. Elle ne s'attendait pas à être découragée, au regard de ses notes : « *Mes profs, à chaque fois, ils m'ont cassé le moral, ils me disaient "Mais t'en es pas capable... tu y arriveras pas..." [...]. Enfin elle me décourageait quoi !* ». Incitée par une enseignante, elle s'inscrit en troisième DP6.

Cette scolarité heurtée constitue un parcours de disqualification scolaire [MILLET et THIN, 2005]. Beaucoup d'enquêtés témoignent d'une intériorisation des jugements scolaires et se décrivent comme ayant été « *nuls* » dans telle ou telle matière. Certains mentionnent parallèlement leur retrait du jeu scolaire : qu'ils s'installent « *en fond de classe* », cherchent à se faire exclure de cours (« *on se faisait virer exprès plus tôt* »), sortent des établissements scolaires en cours de journée, allant parfois jusqu'à suspendre leur scolarité. Retournant le stigmate, nombreux sont également ceux qui disent leur dépréciation des enseignements généraux qu'ils jugent « *inutiles* », éloignés de la « *vie* », de « *l'action* » et de la préparation à une insertion professionnelle ; ceux encore qui déclarent avec amertume le peu d'attention prêtée par les enseignants à leurs difficultés :

« Au collège... [elle tord le nez] Hum... [...] C'est qu'en fait [les profs] ils veulent tout faire, le programme, et celui qui suit pas ben... tant pis ! [...] Ils s'occupent pas. »

MÉLISSA, apprentie coiffeuse.

Cette distance aux enseignants se traduit parfois par des conflits avec le personnel éducatif :

« Quand j'avais l'impression que [les profs] cherchaient, je sais pas s'ils cherchaient vraiment [...] Mais s'ils me parlaient mal, je parlais mal. [...] Je suis allé plusieurs fois dans le bureau de la principale. »

FARID, apprenti MVA.

4. 8 des 30 aspirants coiffeurs et 25 des 43 des aspirants mécaniciens ou carrossiers ont fréquenté de telles classes.

- « Les profs au collège, tu t'entendais pas avec eux ?
 – Non ! [...] J'étais beaucoup collée en plus donc [sourire] c'était vraiment pas ça quoi.
 – T'étais collée pourquoi ?
 – Parce que je répondais. J'étais super insolente au collège. Mais c'était pas bien. »

REBECCA, apprentie coiffure.

Au regard des résultats scolaires et du comportement en classe des enquêtés, les enseignants découragent les orientations en filière générale :

- « Après les profs [...] ils m'ont dit : "Franchement, c'est mieux de choisir professionnel pour toi" parce qu'ils savaient comment j'étais. Il sait que j'aime pas trop écrire, j'aime pas trop rester dans une classe, parce que il m'a dit : "Tu vas arriver au lycée, tu vas être perdu."
 Il m'a dit : "T'auras même pas envie de revenir au lycée". Il m'a dit : "Laisse tomber." Il m'a dit : "Le lycée professionnel c'est bien pour toi. T'apprends un métier comme ça au moins c'est mieux." »

FAROUK, lycéen RC (réparation des carrosseries).

Au fil de ces parcours, les élèves sont autant écartés d'une seconde générale par leurs enseignants⁵ qu'ils prennent des distances avec une telle orientation. Ce faisant, les élèves adhèrent à l'idée de suivre un enseignement professionnel et escomptent obtenir des diplômes. Interrogés sur les réactions de leurs parents à une orientation vers une filière professionnelle, une minorité d'enquêtés (sept des jeunes de coiffure, deux des métiers de l'automobile) évoquent des réticences parentales, rapidement levées, et leurs aspirations initiales à une scolarité secondaire générale pour leurs enfants⁶. Mais, majoritairement, les enquêtés témoignent du soutien qu'ils ont reçu. L'adhésion parentale aux filières professionnelles peut être une réaction aux difficultés scolaires rencontrées par les enfants⁷. Elle révèle aussi un attachement aux formations et diplômes professionnels comme aux savoirs manuels, qui s'ancre dans des scolarités familiales (parents, frères et sœurs) majoritairement courtes dans des filières professionnelles et l'exercice de métiers d'ouvriers ou d'employés. Elle s'accompagne encore d'une croyance dans l'importance des diplômes pour une insertion sur le marché du travail. Le soutien à une telle orientation s'effectue rarement en comparaison avec une poursuite d'études générales que produit une reconnaissance de la légitimité scolaire et des enseignements généraux :

- « [Mes parents] m'ont dit : "Ben tu fais ce que tu veux, mais...", voilà quoi, ils auraient préféré que je continue mes études normales. Et en même temps ils voyaient que j'avais des difficultés alors, c'était pas plus mal quoi.
 – Donc ils ont accepté finalement assez facilement ?
 – Ouais parce qu'ils voyaient que ça m'énervait, enfin que j'avais pas envie d'y aller à l'école normale. »

RAPHAËL, apprenti MVA.

5. Trois seulement des trente enquêtés de coiffure se sont vu proposer par leurs enseignants de collège une orientation en seconde générale et ont dû les convaincre de leur souhait de préparer un CAP coiffure. Deux autres enquêtés se sont réorientés en coiffure après une orientation en seconde générale (Antonin a passé un bac littéraire, Zohra s'est réorientée au cours de la seconde).

6. Ce sont les parents les plus dotés scolairement des jeunes des métiers de l'automobile et de coiffure qui témoignent de telles déceptions, ou bien les parents d'enfants formulant le souhait d'une spécialité atypique pour leur sexe : trois des sept jeunes de coiffure dont les parents ont émis de telles réserves sont des garçons.

7. POUILLAUQUE [2010] a montré comment les aspirations parentales pour la scolarité de leurs enfants se forment et se modifient dès les résultats scolaires obtenus au primaire. Parmi les 18 aspirants coiffeurs ayant des aînés dans leur fratrie, 7 ont des frères et sœurs ayant entamé des études supérieures, le plus souvent à l'université (anglais, psychologie, musicologie, Staps, médecine, etc.). Parmi les 20 enquêtés des métiers de l'automobile ayant des aînés, seuls Paul et Esteban ont des frères à l'université (l'un en licence de psychologie, l'autre en master de droit).

Un tel soutien s'ancre en revanche souvent dans une hantise parentale d'une sortie redoutée du système scolaire sans qualification (notamment pour les jeunes des métiers de l'automobile) :

◀◀ [Avec mon père] *On est plus manuel en fait !*

– *Ouais ?*

– *On n'aime pas trop les métiers de bureau tout ça, où faut rester assis, on n'aime pas. Ah nous, il fallait des études... enfin... un métier manuel, quoi ! Moi j'ai... trouvé la carrosserie ! Lui, chauffagiste-frigoriste ! [...] Bah [mes parents] préfèrent ça plutôt que je traîne dans les rues... Surtout qu'on habite un quartier assez difficile donc...*

– *Ah ouais ?*

– *Du coup, ils préfèrent ça, que j'essaye de m'en sortir plutôt que de tomber dans la facilité on va dire ! »*

LUDOVIC, apprenti RC.

On perçoit dans ces réactions parentales tant la « *crainte de tomber* » [HOGGART, 1970], que le souci de démarquer leurs enfants de fractions plus précarisées des classes populaires [SCHWARTZ, 2011 ; BEAUD, 2011].

L'environnement familial et les rapports à la scolarité contribuent à faire le partage entre les différentes voies de la formation professionnelle. Quasiment tous les jeunes en métiers de l'automobile et près des deux tiers des enquêtés de coiffure aux parcours scolaires les plus heurtés (tous les apprentis et un peu plus de la moitié des lycéens) aspirent à l'apprentissage. Ils veulent apprendre un métier en travaillant, loin des bancs de l'école, et en percevant un salaire :

◀◀ *L'école, j'aime pas y aller [...] C'est pas mon truc de rester toute l'année assis dans... j'aime bien le travail [...]*

– *Et du coup, qu'est-ce qui fait que tu as choisi de faire ça en alternance, parce que t'aurais pu aller en lycée pro aussi ?*

– *Parce que... comme je voulais plus être forcément dans le système scolaire toute l'année, donc c'est comme ça que j'ai voulu faire en alternance. »*

FRÉDÉRIC, apprenti RC.

◀◀ *L'année dernière pourquoi t'avais envie de faire apprentissage ? Plus qu'ici au lycée ?*

– *Bah parce que t'étais payée. [sourire]*

– *Ah ouais ! T'avais ça quand même aussi en tête.*

– *Bah oui ! [rire] [...] J'aime bien être payée parce que tu peux t'offrir des trucs toi-même ! T'es pas obligée de demander tout le temps à ta mère. À force c'est chiant [...] J'attends qu'elle me propose. Mais des fois c'est long ! [rire] »*

OCÉANE, lycéenne coiffure.

Lors des Journées portes ouvertes, CFA et formateurs leur ont d'ailleurs paru différents des établissements scolaires et des enseignants. Certains décrivent leur attrait pour un lieu de formation qu'ils perçoivent comme « *convivial* » :

◀◀ *T'étais allée aux journées portes ouvertes au lycée et t'es venue à celles du CFA ou pas ?*

– *Oui [...] C'était mieux, 'fin je trouvais, je sais pas c'était plus... J'allais dire convivial. [rires]*

– *C'est vrai ?*

– *Oui ! Non c'est bien [...] Déjà quand on arrive... ça a l'air posé, je sais pas [rires]. [...]*

Y avait une dame, je sais plus son nom. Elle nous présentait le salon de coiffure. Elle nous faisait rire, elle fait "On n'est pas là pour se coiffer et penser qu'à nous... faut penser aux clients." [...] Elle parlait franc, c'était marrant. »

MÉLISSA, apprentie coiffure.

Cet attrait est sans doute renforcé par le fait que l'apprentissage constitue une voie de formation usuelle dans l'univers relationnel de la plupart des aspirants rencontrés. Ils ont dans leur entourage familial ou amical une ou plusieurs personnes ayant suivi une formation par apprentissage, parfois dans le même CFA. De fait, la distance à l'institution scolaire s'ancre aussi familialement. Ils ne seraient pas les premiers de leur famille à quitter l'école pour suivre une formation en entreprise et au CFA.

« *Moi, j'ai choisi ici parce que mon beau-père qui est menuisier et ébéniste, à la base il a fait son apprentissage ici et son frère qui est mon parrain, avec un de ses amis, ils ont fait leur apprentissage ici. Et le mécano il a fait son apprentissage à [nom du CFA]. Il m'a dit : "C'est une école très bien, viens là." »*

CÉDRIC, apprenti MVA.

Quelques-uns, plus nombreux en coiffure qu'en métiers de l'automobile, disent avoir voulu apprendre un métier à l'école et par l'école, se préparer à la vie active hors conditions d'emploi. Conformément à une adhésion parentale à la légitimité scolaire, ou à un parcours scolaire moins heurté, c'est dans un lycée que ces enquêtés-là souhaitent réaliser une filière professionnelle :

« *Pourquoi tu préférerais le lycée en fait ?*
– Bah parce que y avait les cours à côté donc je voulais en... apprendre un petit peu plus. »

MEHDI, lycéen RC.

« *Je me voyais pas travailler... à 14-15 ans, je me voyais pas travailler déjà. »*

ALINE, lycéenne coiffure.

Ainsi, les scolarités collégiennes, et parfois primaires, des enquêtés ont rendu envisageable voire enviable, pour les jeunes comme leurs parents et enseignants, une orientation post-troisième vers une filière professionnelle. C'est dans cet horizon restreint des possibles scolaires que les élèves se sont progressivement déterminés pour une spécialité particulière.

Découverte d'univers professionnels et partage entre différentes spécialités

Les vœux d'orientation s'inscrivent dans la structuration de l'offre des formations professionnelles [BRIAND et CHAPOULIE, 1993]. Et, outre le suivi des recommandations des personnels scolaires (voir *infra*), différents éléments participent à la détermination de la spécialité, cette fois fortement distincte selon le genre [CAILLE et LEMAIRE, 2002] : d'une part, les représentations juvéniles des spécialités, mais aussi des univers sociaux qu'ils côtoient, et les recommandations parentales ; d'autre part, la découverte d'univers professionnels par le biais de stages.

Une détermination genrée et sociale pour la spécialité

Les métiers de l'automobile comme la coiffure s'exercent sur la place publique et ont, de fait, une visibilité plus forte que d'autres [ARBORIO, 2012 ; AVRIL, 2014]. À ce titre, ils apparaissent plus facilement comme une orientation scolaire et professionnelle possible⁸. Toutefois, ils sont retenus parmi une diversité de métiers « visibles ».

8. Un responsable pédagogique du CFA des métiers de l'automobile déplore le fait que des métiers, « invisibles », soient peu choisis par les jeunes : « Un métier très intéressant les enseignants qui demande de grandes qualités [...] n'est pas du tout connu par les jeunes. [...] Beaucoup de jeunes pourraient rentrer dans ces métiers s'ils en avaient la connaissance. »

Pour la grande majorité des enquêtés, le sexe et les socialisations genrées⁹ paraissent déterminants dans la désignation de spécialités enviables¹⁰. On peut y lire les liens forts entre processus d'orientation et construction du genre [VOUILLOT, 2007 ; LEMARCHANT, 2007]. En effet, lorsqu'ils hésitent entre plusieurs spécialités, c'est quasi-systématiquement parmi celles principalement investies par des jeunes de leur sexe. Les jeunes des métiers de l'automobile évoquent ainsi le chauffage, la boulangerie ou la pâtisserie. Les jeunes de coiffure mentionnent les métiers de la mode, la vente, l'aide à la personne ou la petite enfance, l'esthétique ou l'administration-gestion. L'une d'elles évoque la faible diversité des spécialités professionnelles offertes aux filles comme une contrainte agissante :

◀◀ [La coiffure] *bah c'est un métier... je dirais plus pour les femmes.* [Sourire en regardant Nicolas qui assiste à l'entretien] *Et puis après je sais pas ce que je peux dire dessus.*
– *Pourquoi du coup c'est un métier pour les femmes ?*
– *Bah... parce que les hommes déjà ils ont plus de choix que nous hein alors...*
– *Ah bon ?*
– *Bah oui ! Ils ont plein de choix les garçons hein !*
– *Qu'est-ce qu'ils peuvent faire ?*
– *Bah ils peuvent faire routier, ils peuvent faire éboueur.* [rire] *Ils peuvent faire... maçon ! Peintre ! Ils ont plein de métiers ! Nous on a quoi ? On a... aide à la personne pour aider... fin... travailler dans la petite enfance et coiffeuse. Après nous on n'a pas beaucoup de choix... Caissière, allez ! »*

Océane, lycéenne coiffure

En effet, les spécialités « ouvertes » aux garçons sont plus diversifiées et nombreuses que celles « dévolues » aux filles. Dans les deux académies, un tiers seulement des CAP accueillent plus de 50 % de filles dans les établissements publics.

Les formations écartées sont d'abord celles investies par l'autre sexe. Les jeunes des métiers de l'automobile honnissent ainsi les métiers de bureau :

◀◀ *Un métier que t'aimerais vraiment pas faire ?*
– *Travailler dans les bureaux, j'aimerais pas !*
– *Ouais ?*
– *Nan, rester assis toute la journée, c'est...*
– *Ouais, t'as du mal à rester assis toute la journée ?*
– *Ouais ouais. Je suis obligé de bouger ! »*

Jérôme, apprenti RC.

Choisir un métier d'hommes, c'est mettre en avant des valeurs de virilité (usage des mains et de la force physique) qui permettent de se revaloriser après une expérience scolaire peu concluante : « *Le choix de "métiers d'homme" fonctionne alors comme une alternative qui disqualifie opportunément les apprentissages scolaires* » [MONCHATRE, 2010, p. 33].

9. Pour une analyse des socialisations masculines de nos enquêtés [DENAVE et RENARD, 2015] ; pour une évocation des socialisations féminines [RENARD, 2015].

10. Selon les bilans de l'affectation post-troisième de 2012 de l'académie de Lyon, 2 filles contre 189 garçons demandent en premier vœu la maintenance de véhicules automobiles et 242 filles contre 28 garçons la coiffure. Le bilan d'affectation de l'académie de Poitiers, rentrée 2014, témoigne d'une dissymétrie proche : 3 filles contre 116 garçons demandent en premier vœu la maintenance de véhicules automobiles et 115 filles contre 10 garçons la coiffure.

Interrogés sur les spécialités qu'ils n'auraient pas voulu suivre ou les métiers qu'ils ne souhaiteraient pas exercer, les jeunes de coiffure (17/30) mentionnent en premier lieu des spécialités « masculines » et en particulier la mécanique. Le rejet des métiers « masculins » est associé à celui de métiers mettant en contact avec la saleté et les mauvaises odeurs (éboueur, saisonnier viticole), le sang ou le cru (boucher, charcutier, poissonnier), des métiers physiquement « durs » (pompier, ouvrier du bâtiment, paysagiste ou manutentionnaire).

Mais, le genre ne détermine pas à lui seul les spécialités envisagées. En effet, on constate aussi des liens entre aspirations professionnelles et positionnements de classe ou de fraction de classe. Certains métiers « masculins » (en particulier celui d'éboueur) font figure de repoussoirs auprès des jeunes des métiers de l'automobile. La moitié des jeunes de coiffure rencontrés écartent également des métiers plus souvent investis par des femmes (auxiliaire de vie ou aide-soignante, hôtesse de caisse, gouvernante hôtelière, esthéticienne, assistante maternelle, etc.) pour les difficultés physiques ou morales de leurs conditions de travail (horaires, salaires, pénibilité) ou leur caractère « dégradant » :

« [Esthéticienne] *on peut faire des massages sur des gens qu'ils ont pas un corps très gracieux... ou des épilations sur le sexe et tout [rire]. J'ai dit : "Moi je veux pas faire ça !" [rire]* »

JULIE, lycéenne coiffure

« *Qu'est-ce qu'il pourrait y avoir comme métier horrible ? [Elle réfléchit, et bas :]*
 – *Hôtesse de caisse...*
 – *Comme ta mère ?*
 – *Le métier de ma mère. Jamais, je pourrais faire ce métier. Elle m'en a tellement parlé [...] j'en ai l'horreur ! [...] Elle a arrêté de travailler parce qu'elle était bloquée de son bras. [...] Mais... tout ce que j'entendais : ma mère qui rentrait à 8 heures et demi le soir, qui était fatiguée de sa journée. Elle était devant les portes qui s'ouvraient, qui se refermaient, qui se rouvraient. Ça faisait des courants d'air, elle bougeait pas... Des fois, elle attend le client, assise à rien faire. Moi je vois ce métier comme... une torture.* »

NATACHA, apprentie coiffure.

Non associée à des tâches dégradantes et peu souvent référée aux conditions concrètes d'exercice du métier (difficultés physiques, saturation du marché du travail, faiblesse des salaires) au moment de l'élaboration des vœux d'orientation, la coiffure apparaît comme une voie respectable. Quelques-unes des enquêtées, comme Natacha, nourrissent leur souhait d'orientation à l'expérience professionnelle maternelle [TERRAIL, 1992]. Dans ce cas, l'univers familial contribue à une détermination de l'orientation en creux : ne pas faire comme les proches ; espérer pour les enfants d'autres conditions de travail que les siennes propres.

Mais l'entourage participe aussi fréquemment à une détermination positive de la spécialité. Les jeunes des métiers de l'automobile, comme ceux de coiffure, sont nombreux à compter des gens du métier dans leur entourage¹¹. C'est une orientation vers une spécialité relativement familière qui est plus rarement vécue comme « obligée » que comme « élue ». Quelques

11. Par exemple, le questionnaire distribué par le CFA des métiers de l'automobile en 2012 et 2013 indique que sur 89 apprentis en maintenance de véhicules automobiles ou en réparation carrosserie, 13 seulement déclarent ne connaître personne dans leur entourage qui exerce le métier préparé. Autrement dit, la majorité (85 %) déclare connaître au moins une personne qui exerce le métier, que ce soit un membre de la famille (25 %), un ami (27 %) ou une simple connaissance (26 %) (question à réponses multiples).

enquêtés déclarent des vocations contrariées sous l'effet d'obligation parentale. Léna et Océane auraient respectivement souhaité faire un CAP petite enfance ou soins aux personnes, Kwalis aurait voulu être pâtissier. Leurs parents ont refusé ces spécialités et les ont obligés à suivre coiffure pour les unes, maintenance de véhicules automobiles pour les autres :

« [Ma mère] elle voulait pas que je torche le cul des vieux ! [rire] Ah bah ! Je dis ce qu'elle m'a dit, hein ! »

Océane, lycéenne coiffure.

« Pourquoi je voulais faire mécanique ?

– Ouais.

– Parce que mon père il a un pote mécanicien aussi ; il voulait que moi aussi je deviens mécanicien. Après parce que mon père il travaille en mécanique. Il a deux boulots : il travaille dans l'usine, il travaille en mécanique quand il arrive chez moi [...] Moi mon premier vœu, je voulais faire pâtisserie en premier, je l'ai dit à mon père. J'ai dit : "Papa, je veux faire pâtisserie". Il m'a dit : "D'accord. Écoute-moi, en premier, essaie la mécanique. T'as ton CAP, tu termines ton bac pro. T'as pas ton CAP, tu vas dans l'autre travail que tu veux faire." [...]

– Et tu leur as dit que la mécanique c'était pas trop ton truc ?

– Une fois je lui ai dit, j'ai essayé de lui dire, il s'est énervé.

– C'est vrai ?

– Ouais.

– Pourquoi il s'est énervé ?

– Il voulait que je fais de la mécanique. »

Kwalis, lycéen MVA.

Pour sa part, Farid s'est vu imposer sa spécialité contre sa déscolarisation (et ses souhaits d'orientation en vente ou commerce), son père l'ayant employé dans son propre garage :

« J'ai fait deux mois d'école, j'ai été déscolarisé tout le reste de l'année, et tout le reste de l'année j'ai travaillé avec mon père jusqu'aux grandes vacances. Aux grandes vacances on a dit : "on va chercher une école où aller". »

Farid, apprenti MVA.

Plus souvent, les parents soutiennent les vœux d'orientation vers la coiffure et les métiers de l'automobile formulés par les enfants : ils les valident, aident leurs enfants à trouver des stages ou à rédiger leur lettre de motivation, leur achètent des outils ou autorisent des transformations corporelles (comme le maquillage) pour préparer leur entrée en coiffure.

Ainsi, lorsque les souhaits juvéniles paraissent désajustés par rapport aux aspirations parentales (métiers dévalorisés dans l'univers familial ou jugés inaccessibles ; interruption précoce de la scolarité), ils sont recadrés familialement. Lorsque ces souhaits coïncident avec les aspirations parentales, ils sont encouragés et accompagnés par les proches. Ce soutien s'ancre parfois dans l'expérience professionnelle familiale et peut s'articuler à la transmission d'un héritage (le métier appris, l'entreprise). Pour d'autres, ce soutien se nourrit d'aspirations parentales déçues (parents n'ayant pas pu réaliser de formations en coiffure ou mécanique/automobile). Il s'appuie peut-être aussi sur la valorisation de métiers qui peuvent donner accès au statut d'indépendant [CHAMPAGNE, 1986]. Une fois l'orientation en seconde générale écartée, les jeunes rencontrés et leurs parents retiennent des spécialités sélectives de l'enseignement professionnel.

La confirmation des spécialités par les stages

Désormais obligatoires en troisième générale et plus réguliers en troisième DP6 (prépa-pro ou d'insertion), les stages d'observation en entreprise s'avèrent décisifs dans le processus de détermination de la spécialité pour nos enquêtés. Ils leur donnent l'occasion de fréquenter et parfois de découvrir des univers professionnels avec le statut d'observateur. Leur brièveté (de 1 à 5 jours maximum en troisième générale) et leur cahier des charges laissent peu de possibilités à une véritable initiation. Néanmoins, ils offrent aux jeunes l'occasion de faire le tri parmi des spécialités et d'échanger avec d'autres interlocuteurs que le personnel scolaire et les parents : les professionnels du secteur. Recrutés dans des spécialités sélectives à l'issue de stages appréciés, nos enquêtés sont exceptionnellement bien ajustés à la procédure d'orientation prévue institutionnellement.

Les jeunes rencontrés ont réalisé plusieurs stages. Certains se sont détournés d'autres spécialités au regard d'un stage déprécié. Chiara constate ainsi son « *manque de patience* » dans une école maternelle et met à distance le CAP petite enfance. Sur la base d'activités de loisirs appréciées et partagées avec l'entourage familial ou amical (réparation de vélos, motos ou voitures, ou pratiques d'embellissement de soi et des autres ; sociabilités avec des garçons ou des filles), ils ont choisi de réaliser des stages en coiffure ou dans les métiers de l'automobile. N'évoquant pas de difficultés particulières à trouver des lieux de stage (salon de coiffure ou garage tenu ou fréquenté par un proche), ils y ont conforté leur attirance pour ces spécialités¹². Les stages ont offert aux jeunes des métiers de l'automobile une meilleure connaissance du secteur et des différentes spécialités. Frédéric se décide ainsi pour la carrosserie après avoir essayé la mécanique :

« Vu que j'avais déjà fait un stage en carrosserie en troisième à la MFR, du coup je voulais en refaire un parce que je faisais que de l'observation. [...] [Comme] je savais que j'aimais les voitures je me suis rattaché à ça, déjà, comme principe. Après j'ai essayé la mécanique ça me plaisait moyen, y avait rien de beau là-dedans, du coup c'était pas mon truc. Et j'ai essayé la carrosserie et c'est comme ça que ça m'est venu.
 – Mécanique t'avais fait un stage ?
 – Ouais j'avais essayé ouais.
 – Tu peux expliquer pourquoi c'est moins ton truc ?
 – Parce que y'a pas, entre guillemets, y'a pas de beauté quoi enfin, la manière quand on voit une voiture qui est refaite en carrosserie ben on trouve ça assez beau, mais la mécanique ben voilà, on répare un moteur, bon... »

FRÉDÉRIC, apprenti RC.

À l'occasion des stages en salon ou en garage, les jeunes rencontrés ont apprécié les lieux et les relations de travail, les outils utilisés et les tâches effectuées. S'ils n'ont pu vraiment travailler, ils se souviennent du plaisir pris à approcher le métier. Des activités passent ainsi du statut de loisirs appréciés à celui de gestes professionnels enviables :

¹². Seule une enquêtée de coiffure, Léna, forcée par sa mère dans cette orientation, et de rares jeunes des métiers de l'automobile rencontrés, ont déprécié leur stage d'observation en salon ou en garage.

« Un pur stage de découverte, normalement on regarde, on fait que regarder. En fait on est dans l'atelier, on regarde [...] on doit surtout pas faire une action. Genre par exemple, le patron il dit on doit dévisser une roue, on dévisse une roue et on a un accident, ben le patron il peut avoir des problèmes.

– Et du coup on arrive à se rendre compte si on aime le métier ou pas ?

– Ben non. C'est pour ça que moi quand j'ai commencé le stage de découverte j'avais une appréhension, mais heureusement le patron il m'a fait travailler un peu. Donc c'est pour ça, direct j'ai aimé la méca. »

CLÉMENT, lycéen MVA.

« T'avais fait des stages quand t'étais en troisième ?

– Oui, j'avais un stage d'une semaine en coiffure, aussi. Et ça s'était très bien passé. [...] Bon, c'était de l'observation donc c'est un peu long par moment, mais...

– T'avais pas fait de shampoing... pas de... ?

– Euh... si j'avais fait un shampoing je crois, j'avais... rincé des permanentes, quelque chose comme ça, mais c'était surtout le balai.

– Hum hum.

– Mais c'était déjà bien.

– Ouais, ça t'avait pas dérangé... ?

– Non, elle m'avait proposé que je lui fasse un brushing, je lui avais fait. Bon... C'était pas des choses très compliquées, mais... c'était déjà ça. (Hum.) Ça me permettait un peu de toucher. »

PRISCILLIA, lycéenne coiffeuse.

La plupart ont rencontré des collègues qui leur ont loué le métier¹³. Dans cette découverte de l'univers professionnel, la relation avec le maître de stage semble décisive. Lorsqu'elle séduit les élèves, elle semble éloignée des relations tant scolaires que professionnelles et hiérarchiques. Elle prend la forme de relations personnalisées prisées par les membres des classes populaires [HOGGART, 1970]. Certains se souviennent avoir « rigolé » avec leur maître de stage, s'être « tutoyés ».

La rencontre heureuse avec des professionnels, la familiarisation avec un univers de travail et une initiation minimale au métier donnent aux stages un rôle de confirmation des souhaits d'orientation et contribuent, avec le recrutement effectif dans ces spécialités, à les construire comme vocation et élection. Les stages participent par ailleurs à l'accès aux spécialités voulues (voir *infra*).

LES PROCÉDURES D'AFFECTATION DANS LES DIFFÉRENTES SPÉCIALITÉS ET VOIES DE FORMATION

Réajustement professoral des spécialités et niveaux de formation visés

Les jeunes rencontrés s'appuient sur des goûts constitués au cours de leur socialisation primaire et sur un *ethos*¹⁴ de classe pour élaborer leurs souhaits d'orientation. En effet, leur

13. Deux enquêtés seulement des métiers de l'automobile déclarent avoir été alertés des mauvaises conditions salariales.

14. Ethos : « système de valeurs implicite que les gens ont intériorisées depuis l'enfance et à partir duquel ils engendrent des réponses à des problèmes extrêmement différents » [BOURDIEU, 1984, p. 228]

univers familial et relationnel les conduit à valoriser la pratique et des formations renvoyant explicitement à un métier [ANDRÉ, 2012]. Mais leur expérience scolaire et les stages de découverte réalisés participent également au rejet des filières générales et à la détermination d'une spécialité professionnelle. Ces aspirations sont ensuite retravaillées par des agents scolaires (enseignants, proviseurs, conseillers d'orientation) qui tiennent compte de l'offre de places disponibles. Les élèves qui visent un baccalauréat professionnel ou un CAP dans l'esthétique comme dans la réparation de motocycles peuvent être encouragés à choisir une spécialité qui dispose d'une capacité d'accueil supérieure. Par exemple, en seconde professionnelle, l'académie de Lyon a une capacité d'accueil de 20 places pour la maintenance de motocycles contre 203 pour la maintenance de véhicules particuliers (Bilans de l'affectation dans la voie professionnelle après la troisième, 2012). Dans les établissements publics de l'académie de Poitiers, on compte 30 places en seconde professionnelle esthétique-parfumerie contre 60 places en première année de CAP coiffure (bilan d'affectation post-troisième, rentrée 2014). Par ailleurs, les personnels scolaires présentent de façon privilégiée les formations dispensées dans leur établissement ou des établissements proches de l'académie [MASSON, 1997]. La majorité des enquêtés ayant réalisé une troisième DP6 comptaient parmi leurs vœux d'orientation au moins une spécialité offerte par l'établissement fréquenté.

L'offre de places ne rend pas compte à elle seule de la ventilation des collégiens. Les agents scolaires cherchent à ajuster les aspirations juvéniles aux représentations qu'ils ont des élèves. Ils découragent les orientations vers des filières ou spécialités jugées inaccessibles scolairement. Ainsi, les élèves aux résultats jugés trop faibles pour prétendre à une seconde professionnelle (niveau IV) sont encouragés à s'orienter en CAP (niveau V) du même secteur¹⁵. Les agents scolaires les incitent donc à émettre des vœux réalisables et conformes aux normes de genre. Parce qu'ils font écho aux valeurs familiales, les conseils institutionnels sont lus de façon « oblique » et suivis sans grande résistance par la plupart des enquêtés. Cette « cohabitation » entre logiques populaires et catégories scolaires tient à leur appartenance aux fractions stabilisées des classes populaires [ANDRÉ, 2012, p. 34] :

« Je préférerais aller en CAP parce que je savais qu'en bac y avait plus de cours que d'atelier en fait.
 – Ah ? tu le savais avant de venir ?
 – Ben ouais, la conseillère d'orientation elle m'avait dit, en bac, même si c'est un pro, le bac dans tous les cas c'est toujours le bac, ça reste un bac. Y a plus de cours et y a moins de pratique [...]. Ben moi direct quand j'ai su ça, j'ai préféré aller en CAP, parce que le CAP c'est plus pratique que... Moi j'aurais été en bac je crois que j'aurais déjà arrêté le cours là. »

GABRIEL, apprenti MVA.

« Au début je voulais faire puéricultrice [et esthéticienne], mais... après... j'avais une conseillère d'orientation qui était [sur le ton de l'ironie :] très bien, et qui m'a fait clairement comprendre que j'étais trop nulle pour faire, pour ça et du coup... fallait que je trouve absolument... un autre truc. Donc j'avais la coiffure qui me plaisait bien aussi [...] En fait j'hésitais entre la coiffure et l'esthétique... et... je sais pas pourquoi, mais j'ai choisi coiffure vu que... Ben déjà... esthétique c'est 3 ans. »

SYLVIE, lycéenne coiffure.

15. Les classes de seconde professionnelle sont surtout remplies par d'anciens collégiens de troisième générale et de troisième prépa-pro alors que les classes de CAP en lycée accueillent davantage d'anciens élèves de Segpa.

Si de façon générale les élèves orientés en CAP font l'objet d'une sélection scolaire négative¹⁶, des distinctions s'opèrent selon les spécialités. Ainsi, les CAP coiffure-esthétique sont plus sélectifs scolairement que les CAP métiers de l'automobile (moins d'élèves redoublants et quasiment pas d'anciens élèves de Segpa, meilleurs résultats à l'entrée en sixième et au brevet des collégiens que les autres élèves de CAP¹⁷). À cet égard, l'enquête pointe aussi le rôle déterminant de la structure des spécialités : pour se former à la coiffure, la seule voie offerte aux collégiens est le CAP¹⁸ tandis que les métiers de l'automobile proposent également une seconde professionnelle susceptible d'accueillir les élèves aux meilleurs résultats scolaires.

Si les diplômés professionnels se préparent sous statut scolaire ou salarié, les CAP métiers de l'automobile et de la coiffure-esthétique se font davantage par le biais de l'apprentissage : en 2012, 72 % des effectifs en automobile sont en apprentissage contre 28 % sous statut scolaire ; l'écart est moindre pour la coiffure-esthétique (56 % contre 44 %¹⁹). Toutefois, l'apprentissage perd du terrain même dans ces spécialités qui y sont historiquement attachées. L'une et l'autre voies de formation sélectionnent les prétendants selon des critères et processus différents. Et ces sélections différenciées participent aux processus d'affectation dans les spécialités et établissements.

Au lycée : une sélection scolaire « par le haut » ou « par le bas »

L'admission en lycée professionnel se fait désormais à partir de la procédure d'orientation en fin de troisième dite PAM (pré-affectation automatique multicritères). Cet outil compte parmi les dispositifs qui « libéralisent l'offre scolaire » [BLANCHARD et CAYOUILLE-REMBLIÈRE, 2011]. Il vise essentiellement la gestion des flux d'élèves au sein de l'Éducation nationale et n'enregistre pas les vœux d'orientation en apprentissage. Les élèves émettent de un à cinq vœux et sont classés par un nombre de points établis selon un barème académique. Il contient au moins trois éléments communs dans les deux académies de l'enquête : les notes des élèves, l'avis du chef d'établissement et les bonus (par exemple, favoriser la satisfaction sur le premier vœu ou l'admission des élèves dans leur secteur d'affectation). Ce système renforce le rôle des enseignants de collège car, en plus de participer à l'élaboration des vœux d'orientation [CHAUVEL, 2014], leurs avis sont transmis au chef d'établissement. Autrement dit, le soutien professoral des choix d'orientation devient nécessaire pour les prétendants à la voie scolaire. En retour, ce système dépossède les enseignants et les proviseurs des lycées professionnels du pouvoir de sélection des élèves qu'ils exerçaient jusque-là par un examen des dossiers de candidature (redoublé parfois d'un entretien).

Au niveau national, le lycée professionnel accueille davantage d'anciens élèves de troisième générale que le cursus en apprentissage. Mais le profil scolaire des lycéens diffère d'une spécialité à l'autre. Ainsi, les élèves de troisième générale constituent les trois quarts des effectifs en coiffure-esthétique²⁰ contre un peu plus de la moitié pour les métiers de l'automobile. Les autres élèves sont issus de réorientations de filières professionnelles ou de classes atypiques

16. Il est, par exemple, remarquable que, sur le plan national, les établissements décident plus souvent du passage en seconde professionnelle ou en CAP que ne le demandent les familles [MENESR-Service académique d'information et d'orientation, 2014, p. 5].

17. Ainsi, 68,2 % des élèves de CAP coiffure-esthétique n'ont jamais redoublé à l'école primaire contre 48,2 % des élèves de CAP moteurs et mécanique automobile (et 49,4 % des autres CAP) selon l'enquête MENESR-DEPP, Panel d'élèves entrés en sixième en 2007.

18. En coiffure, l'accès au niveau IV ne se fait qu'après l'obtention du CAP, par le brevet professionnel.

19. MEN-DEPP, BCP, univers élèves et apprentis, 2012.

20. 57 % contre 44 % en maintenance de véhicules automobiles et 72,9 % contre 49,3 % en coiffure-esthétique [MENESR-DEPP, BCP, univers élèves et apprentis, France métropolitaine, 2012].

du collège (troisième prépa-pro, troisième DP6, troisième Segpa, etc.)²¹. Alors que la coiffure réserve très peu de places aux anciens élèves de Segpa (moins de 2 % des effectifs dans les deux voies de formation) les filières automobiles en accueillent 30 % au lycée (et moins de 4 % en apprentissage). L'académie de Lyon se situe bien au-delà de la moyenne nationale avec un taux de 50 %²² et encore plus le lycée enquêté où la grande majorité des élèves étaient issus de cette filière. Les métiers de l'automobile accueillent ainsi massivement des élèves déjà écartés des filières générales du collège. Autrement dit, entrer au lycée professionnel en CAP coiffure ou métiers de l'automobile ne relève pas de la même « sélection scolaire ».

Pour accompagner les élèves dans leurs intentions d'orientation, les personnels scolaires mobilisent les bilans de l'affectation post-troisième. Regroupant l'ensemble des formations professionnelles présentes dans l'académie, ces bilans indiquent également la capacité d'accueil de chaque spécialité ainsi que le nombre de demandes effectuées par les élèves. Témoinnant des politiques publiques en faveur de l'obtention d'un niveau IV, les capacités d'accueil sont trois fois plus élevées en baccalauréat professionnel qu'en CAP (en 2014, 3 521 contre 1 248 places dans l'académie de Poitiers et 5 604 contre 1 910 places dans l'académie de Lyon). Pour autant, beaucoup d'enquêtés (particulièrement ceux des métiers de l'automobile) se voient contraints de suivre une formation de niveau V en raison de leurs résultats scolaires. Si elles ne sont pas parmi les spécialités qui comptent le plus grand nombre de places, la coiffure, comme les métiers de l'automobile (en particulier MVA), disposent d'une offre non rare et paraissent relativement accessibles. Les chiffres varient d'une académie à l'autre et au fil des ans, mais les métiers de l'automobile (la maintenance de véhicules davantage que la réparation des carrosseries) et la coiffure sont toujours assez convoités en Rhône-Alpes comme en Poitou-Charentes. Avec un nombre de demandes élevé dans ces deux spécialités, le taux de satisfaction des vœux des élèves est finalement assez faible. Ainsi, en 2012, dans l'académie de Lyon, le CAP maintenance des véhicules automobiles, options véhicules particuliers, offre 40 places et est demandé par 444 élèves (160 le placent en premier vœu d'où un taux de satisfaction de 24,4 %)²³. En 2014, dans l'académie de Poitiers, le CAP coiffure dispose de 60 places pour 143 demandes (125 le placent en premier vœu²⁴). Respectivement par rapport aux autres CAP de production d'une part et de services d'autre part, ces deux CAP apparaissent assez attractifs et leur accès n'est pas garanti. À cet égard, les enseignants de collège peuvent déprimer des ambitions juvéniles. Des apprentis coiffeurs relatent ainsi avoir été fortement découragés à intégrer le lycée en raison de résultats scolaires jugés insuffisants :

« Comme je voulais aller en coiffure, ma... prof principale m'avait dit "De toute façon ça sert à rien qu'on t'inscrive dans un lycée public, parce que... il faut 15 de moyenne et... et t'as pas 15 donc... t'y arriveras pas !" Ok. »

NATACHA, apprentie coiffure.

21. Dans la coiffure-esthétique, on compte 13 % de réorientations de filières professionnelles et 6 % de filières générales et technologiques dans les deux voies de formation, 13 % de filières spécifiques hors Segpa en CFA (alors que les lycées n'en accueillent que 2 %). Dans les métiers de l'automobile, le lycée et le CFA accueillent des jeunes aux origines scolaires plus différenciées. En apprentissage, on compte 18 % de réorientations de filières professionnelles et 20 % de classes spécifiques du collège hors Segpa tandis que les lycées n'accueillent que 6 % de réorientations de filières professionnelles (et moins de 3 % de filières générales et technologiques) et 5,5 % de classes spécifiques du collège hors Segpa (MENESR-DEPP, BCP, univers élèves et apprentis, France métropolitaine, 2012, BCP).

22. D'après les bilans de l'affectation post-troisième 2012 et 2013 de l'académie de Lyon.

23. Le CAP réparation des carrosseries offre 30 places et est demandé par 209 élèves (61 le placent en premier vœu d'où un taux de satisfaction de 34,4 %)

24. Les données académiques de Poitiers ne permettent pas de calculer le taux de satisfaction, c'est-à-dire Total des Admis en vœu 1 / Total des candidats en vœu 1. À titre indicatif, le taux de satisfaction en CAP coiffure dans l'académie de Lyon est de 19,8 %.

Les aspirants coiffeurs admis au lycée déclarent plus souvent pour leur part avoir reçu un soutien professoral à une demande d'orientation jugée ajustée à leurs résultats scolaires, origine sociale et sexe. Plusieurs d'entre eux racontent « *avoir tout fait* » pour être acceptés et ont développé de véritables stratégies pour cumuler les « *points* » qui y donnent accès : amélioration des notes dotées d'un coefficient important dans le système PAM (pré-affectation multicritère) ; présence certifiée aux Journées portes ouvertes de l'établissement ; cumul de stages et présentation de lettres de recommandation des tuteurs ; etc.

Les élèves en filière automobile ne font pas état de telles stratégies et ont davantage le sentiment d'avoir subi leur orientation. Nombre d'entre eux ont renoncé à la maintenance de véhicules automobiles pour postuler en réparation des carrosseries conformément aux conseils des agents scolaires. Une hiérarchie encore d'actualité au sein des métiers de l'automobile²⁵ participe ainsi à la répartition des élèves selon leur niveau scolaire :

« Au collège j'avais demandé en mécanique, mais après, comme le directeur il m'a dit que c'est mieux que je fasse en carrosserie. Il m'a dit : "Tas plus de chances."
– Pourquoi ?
– Pour les notes.
– Pour les notes ?
– En fait j'avais à peu près 11 de moyenne, 11-12 et on m'a dit que pour la mécanique fallait plus. On m'a proposé de plus faire dans la carrosserie ou dans la peinture.
– Mais c'était mécanique la première envie ?
– Ouais. »

SOFIANE, lycéen RC.

D'autres lycéens sont affectés dans une spécialité qui n'est pas celle de leur premier vœu, ce que déplorent les enseignants de lycée professionnel :

« La plaie de tous c'est l'orientation ! Ici Elhadj, clairement il voulait pas être méca, il voulait être pâtissier ! Alors là ça se passe bien parce que Elhadj il est bonne pâte, il a quand même compris que ça allait être difficile pour lui. [...] En fin de troisième, ils passent à une moulinette, ils font des choix, des vœux et ils passent à une moulinette qui s'appelle PAM Affelnet. Donc c'est la grande loterie et en professionnel c'est la région qui gère les filières pro. Donc vous avez des numerus clausus qui sont imposés, des filières sont plus en dynamisme que d'autres. [...] En fonction des vœux ils sont affectés à tel lycée. [...] Et des fois y a pas d'affectation, le gamin est refusé de partout car les résultats sont mauvais. Le problème c'est qu'il a moins de 16 ans. Alors c'est le rectorat qui impose : voilà vous vous présentez dans tel lycée, telle filière, y'a de la place. Si le gamin il voulait aller en boulangerie, vous irez en carrosserie. Y a une obligation scolaire, donc on respecte l'obligation scolaire. »

Enseignant de français en lycée professionnel.

Se retrouvent ainsi au lycée professionnel des élèves affectés sur leur premier vœu, des élèves qui auraient souhaité intégrer une autre spécialité ou un autre niveau de formation, mais encore, particulièrement dans les métiers de l'automobile, des élèves éconduits de l'apprentissage :

²⁵. La maintenance de véhicules, option motocycles, est en haut de cette hiérarchie quand les véhicules industriels occupent la dernière position.

- « *Quand j'étais en troisième, je voulais vraiment faire apprenti, mais j'avais trouvé personne, donc je suis passé en lycée professionnel.*
 – *T'avais cherché un patron en méca ?*
 – *Ouais, en mécanique, j'avais trouvé personne parce que y'avait des gens qui avaient déjà des apprentis, soit ils prenaient pas d'apprentissage [...]*
 – *Et à chaque fois ils te disaient soit qu'ils prenaient pas d'apprenti...*
 – *Ouais, soit qu'ils avaient déjà quelqu'un, soit il me dit : "reviens plus tard", mais quand je reviens plus tard il me dit : "en fait j'ai déjà quelqu'un". Ça m'énerve. »*

ABDOU, lycéen RC.

- « *Tu disais que t'avais cherché un apprentissage ?*
 – *Ouais ben j'ai fait des lettres de motivation et des CV, j'ai été partout où je pouvais [...] Soit j'ai fait des journées d'essai et... ben ça a pas marché, ou y en a qui prenaient même pas la peine de regarder en fait... les CV [...] ça te dégoûte un peu, mais bon [...] soit pas assez motivée ou... soit elles avaient trouvé après quelqu'un... de mieux. »*

MARYLOU, lycéenne coiffure.

Dans ces deux spécialités où l'apprentissage est fort, la voie scolaire constitue pour certains une voie de secours plutôt que de prédilection qui assure une place à tous les jeunes soumis à l'obligation scolaire [MOREAU, 2015].

Les résultats scolaires ainsi que le soutien institutionnel sont au cœur de la procédure de sélection des lycées professionnels qui répond à une exigence de gestion des flux. L'enquête sur ces deux spécialités fait apparaître différents visages de la sélection scolaire dans les filières professionnelles. Une sélection « par le haut » côté coiffure du fait de la présence massive d'élèves de troisième générale ; une sélection « par le bas » côté métiers de l'automobile au regard des places réservées pour les élèves de Segpa et de l'affectation des éconduits du bac professionnel ou de l'apprentissage.

L'apprentissage comme entrée sur le marché du travail : une sélection sur les savoir-être et savoir-faire

Depuis 2010, les effectifs des CAP production et services diminuent²⁶. Cette baisse globale cache néanmoins une baisse significative des effectifs en apprentissage et un relatif maintien voire une hausse des effectifs sous statut scolaire. Ce recul de l'apprentissage, particulièrement sensible au niveau CAP, peut s'expliquer, dans une conjoncture économique morose, aussi bien par une demande plus importante des jeunes et de leur famille de poursuivre la voie scolaire que par une réticence des patrons à signer des contrats d'apprentissage, les apprentis constituant souvent les premiers leviers d'ajustement [ROPERES, 2015 ; KERJOSSE, 2015]. La concurrence entre les prétendants à l'apprentissage est encore exacerbée par le nombre croissant d'entreprises dans le secteur automobile (surtout celles de plus de dix salariés) qui préfèrent recruter des jeunes préparant un baccalauréat professionnel plutôt qu'un CAP [CHIRON, 2004].

26. On observe une baisse de 2,9 % entre 2010 à 2012 tous CAP confondus (MENESR-DEPP, BCP, univers élèves et apprentis, France métropolitaine, 2004 à 2013).

Selon les directeurs de CFA, il n'y aurait pas de sélection à l'entrée de l'établissement²⁷ : un jeune est accepté dès lors qu'il a trouvé un patron. Or cette recherche constitue bel et bien une sélection. Les raisons déclarées des refus ou acceptations de signature de contrat permettent d'appréhender différents critères de sélection des employeurs, tels qu'ils sont traduits par les apprentis. Alors que les jeunes postulent à une formation, force est de constater qu'ils se confrontent à des critères de recrutement similaires à ceux ayant cours sur le marché du travail [AMADIEU, 2008]. Le processus de sélection s'étale parfois sur une longue période et s'opère en deux étapes : être sélectionné suite à l'entrevue avec l'employeur puis être retenu à l'issue d'une période d'essai préliminaire au sein de l'entreprise [MOREAU, 2003].

Les jeunes interrogés décrivent leur difficulté à passer la première étape. Ils ont dû prospecter auprès de nombreux salons de coiffure ou garages automobiles (dans leur village ou ville, mais aussi dans les communes des alentours) souvent sans connaître les entreprises susceptibles de les embaucher. Les prétendants à l'apprentissage bénéficient d'un faible soutien de la part des enseignants de collège qui émettent des réserves quant à une formation sous statut salarié et incitent à poursuivre dans la voie scolaire. Le soutien familial peut dès lors constituer un atout majeur. Les parents accompagnent le jeune et l'encouragent à multiplier les entreprises voire activent leur réseau personnel :

« Et comment tu as connu ce garage ?

– Par rapport à mon père, parce que mon père connaît bien mon patron [...] J'ai fait beaucoup de garages sur Lyon.

– À peu près, si tu te souviens ?

– Une dizaine de garage j'ai fait.

– Et y'a pas des moments où tu te décourageais ?

– Si, au bout du troisième garage je me suis dit : "C'est bon, je reste à la maison", mais non après mon père il m'a dit de persévérer et de pas baisser les bras comme ça.

– Et il venait avec toi ton père ?

– Ouais. »

GUILLAUME, apprenti MVA.

Si ce ne sont pas les agents scolaires qui aiguillent les collégiens auprès des entreprises, certains centres de formation distribuent à l'occasion des journées portes ouvertes une liste d'établissements à même de recruter des apprentis, indice d'une régulation du marché de l'apprentissage [MOREAU, 2015] :

« Après j'ai appelé le CFA. Ils m'ont... donné des... noms de coiffeurs, alors que les années d'avant, ils me les avaient pas donnés.

– Ah ouais ?

– [Elle fait non de la tête] Donc... ça m'a beaucoup beaucoup beaucoup aidée. Parce que là j'avais directement les coiffeurs qui cherchaient ! Donc j'avais plus qu'à envoyer le CV et lettre de motivation et... et voilà. Donc je me suis déplacée avec ma mère. On a fait le tour. »

NATACHA, apprentie coiffure.

Les résultats scolaires constituent un premier critère de sélection, surtout en coiffure, comme l'explique Rebecca, une apprentie : « J'ai eu mon brevet avec mention Bien donc. Voilà. Donc tout de suite ma patronne, elle m'a dit : "Bon ben... avec les moyennes que t'as... tu peux venir faire

27. Il existe cependant bel et bien des « flux régionaux conventionnés » qui prévoient le financement par le Conseil régional des places d'apprentis dans les CFA.

un essai. » Néanmoins, le profil scolaire des apprentis rencontrés indique qu'il s'agit plus d'une attention aux appréciations qu'au parcours antérieur (par exemple les redoublements). Une scolarité marquée par la réalisation d'une troisième DP6 ou prépa-pro ne constitue pas un handicap, loin s'en faut. Après « la volonté de transmettre le métier », « aider un jeune à s'en sortir » est la deuxième raison déclarée par les entreprises automobiles pour justifier le recrutement d'un apprenti [GOMBAULT, 2006]. La distance aux évaluations et hiérarchies scolaires des patrons n'est sans doute pas sans lien avec leur propre trajectoire. Ils se montrent toutefois sensibles aux appréciations professorales qui leur permettent de déceler d'éventuels problèmes de comportements. On perçoit ainsi une « attention oblique » aux critères scolaires qui traduit leur attachement à une autre voie de formation et la revendication d'une autre forme de transmission [ZARCA, 1988 ; SUTEAU, 2012 ; CAPDEVIELLE-MOUGNIBAS, 2013].

Les patrons sont également préoccupés par l'âge des prétendants. En effet, la rémunération d'un apprenti varie selon son âge et son ancienneté dans le dispositif. Ainsi, la rémunération de la première année varie de 25 % du SMIC pour les moins de 18 ans à 53 % du SMIC pour les plus de 20 ans. La majorité de nos enquêtés (20/23 dans les métiers de l'automobile et 14/14 en coiffure) ont été recrutés avant d'avoir 21 ans. Détenteur de plusieurs formations professionnelles dont un CAP en mécanique motorcycle et d'expériences professionnelles diverses, Ludovic, 24 ans, raconte avoir prospecté plus de 200 garages en élargissant progressivement sa zone de recherche avant de parvenir à signer un contrat en réparation des carrosseries. Avec un sourire, il explique : « *Trop vieux, donc trop cher !* »

À la recherche de jeunes prêts à s'investir dans l'entreprise, les patrons se montrent aussi sensibles à la présentation de soi (apparence physique, façon d'être habillé, de se tenir, de parler, etc.) qui traduirait la « motivation » ou le relatif ajustement à l'univers professionnel convoité et à ses codes. Si les prétendants aux métiers de l'automobile doivent surtout adapter leur tenue vestimentaire et leur posture, les aspirants coiffeurs sont aussi jugés, comme dans l'hôtellerie-restauration [MONCHATRE, 2014], sur leur apparence physique (corpulence, longueur de cheveux, etc.) qui doit pouvoir correspondre aux canons en vigueur dans le milieu professionnel²⁸ :

« *Tu disais bonjour, tu t'es habillé d'un truc, d'une façon un peu particulière ou... ?*
 – *Jean et... tee-shirt quoi !*
 – *Ouais, mais t'as pas été en survêt ?*
 – *Nan nan ! Surtout pas bon de faire ça !*
 – *Ouais ? Faut pas se présenter aux garages en survêt ?*
 – *Les garages ils aiment pas du tout ça ! Quand tu te présentes pour faire quelque chose, t'es obligé d'être classe, enfin minimum !* »

LOGAN, apprenti RC.

« *[Dans un salon] je me présente, tout ça... Elle me dit... "Vous revenez cet après-midi [...]" je vous dis la tenue : haut blanc, pantalon blanc, ballerines... crèmes." Je fais : "D'accord." Hum : pas de pantalon blanc chez moi ! Je fais : "Comment je vais faire ?" [...] Au final, j'ai réussi à en trouver un... J'avais un tee-shirt blanc, c'est facile à trouver, mais des ballerines beiges ! Allez en trouver, vous ! [rire] Surtout à cette époque-là ! Dans le coup, je me suis*

²⁸. Les enquêtés racontent les transformations physiques rapides opérées à la demande des employeurs : coupe et couleur de cheveux, maquillage, parfois régime amaigrissant, prothèse dentaire, etc. Autrement dit, les employeurs peuvent recruter des jeunes qui ne correspondent pas aux canons au moment de la signature du contrat, mais chez qui sont décelées des « potentialités » d'ajustement [BERTRAND, 2010].

quand même ramenée avec des ballerines noires. Bon, elle a rien dit parce qu'elle a vu que...

– T'avais essayé, ouais.

– On fait comme on peut hein ! Et puis... au final, elle me regarde, elle me fait : "T'es grosse !" Et ben moi je voulais lui dire : "Ben vous savez quoi ? Votre "t'es grosse" ça restera chez vous, mais pas chez moi donc... Au revoir !" Et je suis partie ! Ah j'en... après c'est de la discrimination, vivre ça, tous les jours, on peut pas ! »

ANGÉLIQUE, apprentie coiffure.

L'attention des patrons à la présentation de soi des candidats et donc à des qualités qui renvoient à des dispositions socialement situées favorise un recrutement par proximité sociale, les recruteurs étant susceptibles de privilégier les candidats qui leur ressemblent au même âge [HIDRI NEYS, 2011]. De rares jeunes, enfants ou petits-enfants d'immigrés, font état de formes de discriminations [AMADIEU, 2008] lors de cette phase du recrutement, à l'instar de Kwalis, lycéen en MVA : « *Y'a un patron il me l'a dit en face, ah il m'a dit : "Tiens, je te prends pas parce que t'es un Arabe."* » D'autres lycéens déclarent ne pas connaître les raisons de leur non-recrutement. Mais on ne peut exclure la possibilité de formes de discrimination qui sont ici, comme sur le marché de l'emploi, le plus souvent invisibles et non-dites. Le responsable pédagogique d'un CFA, sans parler de discrimination raciste, relève que des patrons justifient l'évincement de certains « *jeunes de banlieue* » en raison d'expériences précédentes malheureuses ou de craintes fondées sur des préjugés sociaux :

« *Quand on recrute un jeune de banlieue qui doit terminer à 18 h, à 17 h ses copains se plantent devant le garage, font du bruit, cassent parfois les rétroviseurs des voitures garées dans la rue, et les patrons se plaignent donc de la présence de ces jeunes autour de son garage. D'autres remarquent des cambriolages trois mois après le recrutement d'un apprenti. »*

Il est montré qu'« *à situation sociale et scolaire contrôlée, les jeunes originaires du Maghreb, d'Afrique subsaharienne et de Turquie ont très peu connu – et en tout cas nettement moins que les jeunes "autochtones" – l'apprentissage* » [PALHETA, 2012, p. 284]. On peut y voir une préférence de ces jeunes pour la voie scolaire comme des réserves patronales supposées ou réelles à la signature d'un contrat d'apprentissage avec des enfants d'immigrés non européens.

Avant de signer un contrat d'apprentissage qui les engage durablement, les patrons veulent s'assurer du « potentiel » des candidats [SAUNIER, 2011]. Ils exigent donc d'observer les jeunes au travail pour une durée allant de quelques jours à plusieurs semaines. Ils redoublent ainsi les dispositions légales des périodes d'essai. Cela leur permet d'évaluer non seulement les savoir-faire, mais aussi les savoir-être, les uns pouvant se confondre avec les autres [KERGOAT, 2014, p. 13]. Pour appréhender les qualités professionnelles, les patrons se montrent attentifs à la ponctualité, à la politesse et à la disponibilité. Est aussi apprécié ce qui est perçu comme l'indice d'une forte mobilisation : poser des questions et observer les gestes professionnels, accueillir la clientèle, passer le balai, nettoyer les postes de travail, etc. Si la décision finale revient au patron, l'avis de l'équipe est souvent déterminant [FORTÉ et MONCHATRE, 2013] :

« Et la première semaine, comment ils voient si t'es... C'est quoi leurs critères pour voir si ça va le faire ou si ça va pas le faire ?
 – Si on est motivé, si on pose des questions... enfin des bonnes questions. Si il [le patron] voit qu'on est intéressé, si on est actif, tout ça, ils repèrent à notre motivation [...] il se concentre avec son équipe, si y'a du savoir-faire, si y'a l'envie d'apprendre tout ça, et souvent c'est l'équipe qui conseille au patron [...] Moi c'est l'équipe qui a dit à mon patron : "le jeune là, faut le prendre !" »

ESTEBAN, apprenti RC.

Les stages effectués antérieurement peuvent se substituer à ces mises en situation professionnelle et permettre la signature d'un contrat avec le patron ou avec l'un de ses confrères à qui il recommande le jeune. Ils peuvent aussi accroître les chances d'être retenu en donnant à voir la maîtrise relative de certains savoirs professionnels :

« J'ai fait un stage [dans une grande enseigne]. Qui... voulaient absolument me prendre après ! [...] Je l'ai fait pendant une semaine et demie le stage...
 – D'accord.
 – Donc j'ai fait les shampoings... ils m'ont vue, ils ont vu ma motivation... ! Euh... tout ça, ils ont tout regardé... Et en fait... elle m'a appelée... et elle m'a dit... : "Est-ce que ça t'intéresserait d'aller au [salon franchisé] ?" [...] Donc j'ai fait un essai là-bas [...] J'avais une journée pour faire mes preuves [petit rire] Une journée et... puis ça s'est super bien passé... et à la fin... le manager... il m'a convoquée dans son bureau, et il m'a dit que c'était bon, que j'étais prise. »

ÉMILIE, apprentie coiffure.

Le recrutement d'apprentis répond d'abord à des besoins de l'entreprise tels que le renforcement d'une équipe à moindre coût. Et le nombre toujours important de prétendants dans ces métiers relativement attractifs permet aux employeurs et maîtres d'apprentissage d'opérer une sélection. Celle-ci est particulièrement aiguë comme en témoignent les refus essuyés par les jeunes étant parvenus à signer un contrat d'apprentissage et par ceux éconduits de cette voie de formation. Cette sélection repose sur la combinaison de différents critères. Il s'agit pour le patron d'apprécier des savoir-être et savoir-faire à l'occasion d'une mise en situation professionnelle à laquelle se prêtent mieux les élèves ayant effectué plusieurs stages. La proximité sociale avec le maître d'apprentissage favorise enfin le recrutement.

CONCLUSION

Dans les procédures actuelles d'orientation en fin de troisième, les vœux des élèves et de leur famille sont sollicités, avant d'être retravaillés avec les agents scolaires. Au fil de l'année de troisième se dessinent des « choix d'orientation ». Cependant, en étant attentives à la manière dont s'élaborent les aspirations juvéniles dans le temps et par le biais de différentes relations entretenues, nous avons souligné l'intérêt qu'il y a à penser celles-ci comme le fruit d'un processus. L'enquête réalisée auprès de jeunes inscrits en CAP des métiers de l'automobile et de la coiffure montre le rôle déterminant du parcours antérieur sur le devenir scolaire des élèves. Une orientation vers les filières professionnelles s'ancre dans une distance avec les enseignements généraux nourrie des difficultés dans l'acquisition des savoirs (redoublement,

orientation précoce dans des classes « atypiques », confrontation avec le personnel scolaire, etc.). À ce titre, elle manifeste moins une auto-exclusion des filières générales qu'une exclusion réciproque. La détermination d'une spécialité professionnelle s'effectue en lien avec les univers sociaux fréquentés, les représentations juvéniles des métiers et les stages réalisés auprès de professionnels appréciés. Elle manifeste un positionnement genré et social.

Garçons et filles aspirent à des spécialités différentes au sex-ratio opposé et ont écarté des métiers qu'ils jugent dégradants. Les parents soutiennent de telles aspirations qui font écho à leurs propres parcours et protègent d'une sortie du système scolaire sans qualification. Le déroulement relativement « harmonieux » de l'orientation (parfois reconstruite comme vocation ou élection) tel qu'il apparaît dans notre enquête paraît spécifique à des enfants issus des fractions stabilisées des classes populaires manifestant un attachement aux diplômes professionnels et disposant de ressources scolaires ou sociales pour passer les barrières de spécialités sélectives. Autrement dit, l'élaboration des souhaits d'orientation de l'ensemble des élèves de troisième est loin de se couler si bien dans la procédure telle qu'elle est pensée institutionnellement.

L'offre de places constitue une des conditions importantes d'affectation dans telle ou telle formation. L'accès à l'apprentissage n'est pas plus égalitaire que le système scolaire. Néanmoins, il ne lui emprunte pas ses critères de sélection. Le lycée professionnel recrute sur la base de critères scolaires (résultats, évaluations professorales et filière antérieure) et assure une place à tous les élèves. L'apprentissage, quant à lui, emprunte davantage aux critères du marché du travail en s'appuyant sur l'appréciation des savoir-être et savoir-faire des candidats propice à un recrutement par affinité sociale. Cela dit, le type de sélection scolaire mis en œuvre par les lycées varie d'une spécialité à l'autre et dépend de la structuration des diplômes (CAP-Brevet professionnel contre CAP et/ou baccalauréat professionnel) et du secteur (hiérarchie interne aux métiers de l'automobile). Si la coiffure retient les candidats au niveau scolaire le plus élevé, les métiers de l'automobile réservent plutôt l'accès en CAP aux élèves en difficulté scolaire (provenant de Segpa ou ne pouvant accéder à une seconde professionnelle). Le recrutement des apprentis varie lui aussi selon les secteurs d'activité : la concurrence est la plus forte dans les métiers attractifs tels que la coiffure et les métiers de l'automobile et la plus faible dans les métiers sous tension.

Déterminé par le niveau d'activité des entreprises, le recours aux apprentis fluctue enfin au fil de la conjoncture économique et des incitations des fédérations d'employeur [MOREAU, 2003] et peut donc dans certaines périodes exacerber la concurrence entre prétendants à l'apprentissage. Passer les filtres de cette sélection permet de requalifier des parcours scolaires heurtés : loin de constituer un « handicap » à l'entrée en apprentissage, la réalisation d'une troisième DP6 ou prépa-pro par exemple peut être lue comme un gage d'initiation minimale au métier et à l'univers professionnel ; pour la signature d'un contrat d'apprentissage en CAP, les résultats scolaires paraissent de peu de poids au regard d'autres savoir-faire et savoir-être requis à l'entrée dans le métier.

↳ BIBLIOGRAPHIE

- AMADIEU J.-F., 2008, « Vraies et fausses solutions aux discriminations », *Formation Emploi*, n° 101, p. 89-104.
- ANDRÉ G., 2012, *L'orientation scolaire. Héritages sociaux et jugements professoraux*, Paris, PUF.
- ARBORIO A.-M., 2012, *Un personnel invisible*, Paris, Economica.
- ARRIGHI J.-J., GASQUET C., 2010, « Orientation et affectation : la sélection dans l'enseignement professionnel du second degré », *Formation Emploi*, n° 109, p. 99-112.
- AVRIL C., 2014, *Les aides à domicile. Un autre monde populaire*, Paris, La Dispute.
- BEAUD S., 2011, « Par-delà les choix scolaires : les rapports de classe », *Revue française de pédagogie*, n° 175, p. 77-80.
- BERTRAND J., 2010, *La fabrique des footballeurs*, Paris, La Dispute.
- BLANCHARD M., CAYOUILLE-REMBLIÈRE J., 2011, « Penser les choix scolaires », *Revue française de pédagogie*, n° 175, p. 5-14.
- BOURDIEU P., 1984, *Questions de sociologie*, Paris, Minuit.
- BRIAND J.-P., CHAPOULIE J.-M., 1993, « L'institution scolaire et la scolarisation : une perspective d'ensemble », *Revue française de sociologie*, vol. 34, n° 1, p. 3-42.
- BRUCY G., 2002, « Heurs et malheurs des diplômés professionnels », in MOREAU G. (coord.), *Les patrons, l'État et la formation des jeunes*, Paris, La Dispute, p. 65-78.
- CAILLE J.-P., LEMAIRE S., 2002, « Filles et garçons face à l'orientation », *Éducation & formations*, MEN-DEPP, n° 63, p. 111-121.
- CAPDEVIELLE-MOUGNIBAS V. (resp.), 2013, *Quelle place pour les apprentis dans les petites entreprises ? rapport scientifique*, Université Toulouse Le Mirail.
- CHAMPAGNE P., 1986, « La reproduction de l'identité », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 65, p. 41-64.
- CHAUVEL S., 2014, « Le chemin de l'école. Professeurs, élèves et parents face aux parcours scolaires », *Politix*, vol. 27, n° 108, p. 53-73.
- CHIRON V., 2004, « Les effectifs en formation dans la filière automobile », *Observatoire de l'Association Nationale pour la Formation Automobile*.
- DENAVE S., RENARD F., 2015, « Aspirants mécaniciens, aspirants coiffeurs. La construction de masculinités populaires différenciées », *Terrains & travaux*, vol. 27, n° 2, p. 59-77.
- FORTÉ M., MONCHATRE S., 2013, « Recruter dans l'hôtellerie-restauration : quelle sélectivité sur un marché du travail en tension ? », *La revue de l'Ires*, n° 76, p. 127-150.
- GOMBAULT J., 2006, « Attractivité des métiers. Publics sortant de formation », *Observatoire de l'Association Nationale pour la Formation Automobile*.
- HIDRI NEYS O., 2011, « Le "physique de l'emploi ?" », *Communications*, vol. 2, n° 89, p. 117-132.
- HOGGART R., 1970, *La culture du pauvre*, Paris, Minuit.
- KERGOAT P., 2014, « Le travail, l'école et la production des normes de genre. Filles et garçons en apprentissage (en France) », *Nouvelles questions féministes*, n° 33, p. 16-34.
- KERJOSSE R., 2015, « Baisse de l'apprentissage en 2013 », *Note d'information*, n° 15.03, MENESR-DEPP.
- LAHIRE B., 1998, *L'homme pluriel, les ressorts de l'action*, Paris, Nathan.
- LEMARCHANT C., 2007, « La mixité inachevée. Garçons et filles minoritaires dans les filières techniques », *Travail, genre et sociétés*, n° 18, p. 47-64.
- MASSON P., 1997, « Élèves, parents d'élèves et agents scolaires dans le processus d'orientation », *Revue française de sociologie*, vol. 38, n° 1, p. 119-142.
- MENESR-Service académique d'information et d'orientation, 2014, « Évolution des demandes et des décisions d'orientation depuis dix ans », *Les dossiers du SAI0*, Lyon.
- MILLET M., THIN D., 2005, *Ruptures scolaires. L'école à l'épreuve de la question sociale*, Paris, PUF.

MONCHATRE S., 2014, « Petits arrangements avec la diversité. Le recrutement entre marché et mobilisation salariale », *Revue française de sociologie*, vol. 55, n° 1, p. 41-72.

MONCHATRE S., 2010, *Êtes-vous qualifié pour servir ?* Paris, La Dispute.

MOREAU G., 2015, « L'apprentissage, un bien public ? », *L'orientation scolaire et professionnelle*, vol. 44, n° 2, p. 147-169.

MOREAU G., 2013, « Le CAP, quel genre de diplôme ? », in BRUCY G., MAILLARD F., MOREAU G., *Le CAP, un diplôme du peuple 1911-2011*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 213-231.

MOREAU G., 2007, *Affiliations et désaffiliations aux métiers de la mécanique automobile : le cas des apprentis*, Car-Céreq-MSH Ange Guépin, rapport de recherche au MEN-DGESCO.

MOREAU G., 2003, *Le monde apprenti*, Paris, La Dispute.

PALHETA U., 2012, *La domination scolaire. Sociologie de l'enseignement professionnel et de son public*, Paris, PUF.

PALHETA U., 2011, « Enseignement professionnel et classes populaires : comment s'orientent les élèves orientés », *Revue française de pédagogie*, n° 175, p. 59-72.

POULLAQUEC T., 2010, *Le diplôme, arme des faibles. Les familles ouvrières et l'école*, Paris, La Dispute.

RENARD F., 2015, « Entre revanche scolaire et subordination salariale. Les appropriations ambivalentes du statut d'apprenti chez des coiffeurs en CAP », *L'orientation scolaire et professionnelle*, vol. 44, n° 2, p. 235-267.

ROPERS C., 2015, « L'apprentissage en 2014 dans l'académie de Nantes : le nombre d'apprentis est le plus bas enregistré depuis quinze ans », *Études statistiques*, n° 4, Rectorat de Nantes.

SAUNIER N., 2011, « Les modalités de recours à l'apprentissage : pratiques et représentations. Étude qualitative auprès d'entreprises de la région des Pays de la Loire », *Observatoire de l'Association Nationale pour la Formation Automobile*.

SCHWARTZ O., 2011, *Peut-on parler des classes populaires ?* www.laviedesidees.fr/Peut-on-parler-des-classes.html

SUTEAU M., 2012, « Les artisans et le CAP : une conversion tardive (1920-2000) », *Revue française de pédagogie*, n° 180, p. 43-52.

TERRAIL J.-P., 1992, « Réussite scolaire : la mobilisation des filles », *Sociétés contemporaines*, n° 11-12, p. 53-89.

VOUILLOT F., 2007, « L'orientation aux prises avec le genre », *Travail, genre et sociétés*, n° 18, p. 87-108.

ZARCA B., 1988, « Identité de métier et identité artisanale », *Revue française de sociologie*, vol. 29, n° 2, p. 247-273.